

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Tsav - Para



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Tsav - Para

« Un sacrifice de reconnaissance » : rendre grâce à Hachem pour les bontés et les merveilles qu'Il nous prodigue chaque jour

« Si c'est un sacrifice de reconnaissance. » (7, 12)

Les paroles de la Torah sont, de toute évidence, éternelles et valables pour chaque génération. Et même si, par nos fautes, nous avons été exilés de notre Terre et sommes dans l'impossibilité d'amener un véritable sacrifice de reconnaissance au Temple, **il nous reste, cependant, notre bouche avec laquelle nous pouvons encore rendre grâce, entonner un psaume de reconnaissance et exprimer ainsi notre gratitude à Hachem.** Car il nous incombe de **reconnaître les bienfaits du Créateur et l'immense et prodigieuse bonté qu'Il exerce à notre égard.** Car le fait qu'elle s'exerce à chaque instant et en tout circonstance, sur son corps et son âme, au niveau spirituel comme matériel, va bien au-delà de ce qu'un homme mérite. Le Or Ha 'Haïm déclare à ce sujet : **« Il n'y a pas une heure, ni même un instant, où le Saint-Béni-Soit-Il n'accomplit pas quelque chose pour un homme, que ce soit au niveau de son corps ou de ses besoins.** » Si seulement ce dernier daignait réfléchir un tant soit peu, il réaliserait à quel point cela est vrai, et son âme s'enflammerait d'amour pour son Créateur.

Le Kav Hayachar (§18) écrit à ce sujet les mots suivants :

« Il n'est pas d'homme auquel il n'est pas arrivé de miracle, en particulier dans ces générations-là où les malheurs s'abattent de plus bel chaque jour : mauvais décrets, guerres effroyables, glaive et famine, sièges, pénurie, épidémies... Celui qui jouit d'un rayon de bonté Divine et se voit préservé de toutes ces épreuves devra s'en souvenir en permanence et ne pas faire preuve

d'ingratitude. En outre, celui qui reçoit une abondance de bénédictions, a le mérite de vivre en paix, sereinement, en ayant toujours de quoi se nourrir devra en rendre grâce au Saint-Béni-Soit-Il et se répandre en louanges. Le Séfer 'Harédim ne tarit pas de recommandations sur l'obligation de remercier Hachem et l'inclut dans la Mitsva positive de la Torah : "J'ai dit en ce jour à Hachem ton D., que je suis venu dans ce bon pays" (Dévarim 26, 4) : "De là, écrit-il, le commandement pour tous ceux qui ont joui d'un bienfait Divin, de Lui rendre grâce et de Le louer, et de s'abstenir de se plaindre comme le font les gens ingrats. En effet, Hachem pourvoit à leurs besoins et à leur subsistance, en leur prodiguant bien plus que ce qu'ils méritent réellement. Et malgré tout, ils se plaignent et se lamentent tout au long de leur existence !" »

Un jeune Avrekh venait d'avoir son premier fils, à la joie de tous. Immédiatement après la naissance, il vit que les médecins récapitulaient par écrit la situation complète du nouveau-né, ses mesures et son état de santé. Soudain, il aperçut l'un d'entre eux passer sa main sur chacun des doigts du nourrisson et inscrire quelque chose sur une feuille. L'Avrekh pensa qu'à coup sûr, le médecin lui avait trouvé un défaut ou une maladie, d'où ces annotations. Il en fut complètement ébranlé. Terrifié, il demanda si le bébé allait bien. Le médecin le tranquillisa et lui expliqua que l'un des éléments qu'il devait préciser était que le nouveau-né avait tous ses doigts. Aussi les avait-il comptés pour vérifier qu'il en avait bien dix, grâce à D. Cette anecdote constitue une parabole pour toute l'existence : l'homme ne prend pas garde qu'il possède, grâce à D., dix doigts et que tout est à sa place et va pour le mieux. C'est seulement lorsque se produit une "panne" ou que se déclenche une maladie qu'il vérifie son état de santé... En fait, il devrait, depuis le début, se réjouir et

remercier Hachem pour ses dix doigts, pour ses autres membres et pour la vitalité que le Créateur lui prodigue gratuitement.

Rav Chelomo Bravda raconta qu'un jour, dans sa jeunesse, alors qu'il habitait dans un vieux quartier de Jérusalem, il descendit de chez lui, du deuxième étage, par les escaliers qui étaient alors étroits et instables. Et il rata une marche. Il faillit tomber jusqu'en bas רח"ל. In extremis, il réussit à se rattraper à la rampe, évitant ainsi de tomber de tout son poids (et de se briser les os רח"ל). Il s'en tira ainsi "à bon compte", avec "seulement" quelques hématomes sur le corps et se hâta, le jour-même, d'aller réciter la bénédiction "Hagomel"¹ conformément à la loi. Le lendemain, il se rendit chez le 'Hazon Ich auquel il exprima sa déception : il était, en effet, certain qu'après avoir vécu une telle manifestation dévoilée de la providence Divine, son Yetser Hara l'aurait définitivement abandonné ! Or, quelle ne fut pas sa surprise, en se réveillant le lendemain, de constater que ce dernier était revenu en force, comme s'il ne s'était rien passé. Comment avait-il pu oublier ainsi le miracle qu'il avait vécu ?

« Est-ce seulement avec toi que se produisent des miracles ?, lui répondit le 'Hazon Ich. Chaque juif en bénéficie à chaque instant, comme on le dit dans la bénédiction "Modim" de la Amida : "Sur les miracles que tu accomplis pour nous chaque jour". **Mais, sache qu'il existe un Yetser Hara particulier qui a pour but de faire oublier à un homme les miracles dont il jouit. C'est à l'homme qu'il incombe de se rappeler constamment les bontés que le Saint-Béni-Soit-Il lui a prodigué afin qu'elles ne demeurent dans son cœur.** »

L'histoire qui suit est arrivée, à l'époque du Beth Israël, à un homme habitant l'une des villes du Sud d'Eretz Israël :

Ce dernier avait cinq enfants, âgés de plus de vingt ans, qui n'avaient pas encore mérité de trouver leur âme-sœur. L'aînée avait déjà plus de vingt-huit ans, situation qui plongeait leur père dans l'affliction et la désolation la plus totale. En outre, sa 'Havrouta (son compagnon d'étude) avec laquelle il étudiait chaque jour, avait dû prendre un prêt à la banque pour fiancer un de ses enfants et avait demandé à notre homme de se porter garant, ce qui l'obligea à mettre sa maison en gages. Or, cet ami n'honora pas les remboursements, et la banque mit en vente au plus offrant la maison du garant. A présent, il avait une double raison d'être brisé : il avait perdu son appartement et ses enfants n'avançaient toujours pas dans les Chidoukhim ץ"ל.

Un jour, alors qu'il se trouvait à des "Chéva Brakhot" chez un ami, il y rencontra l'un de ses proches qui lui demanda la raison de son visage triste. Notre homme lui expliqua en détail l'affaire des Chidoukhim, ainsi que celle de l'argent et de la maison.

« Ici à Jérusalem, lui dit son proche, habite le Beth Israël, qui vit retiré chez lui. Va le voir, fais-toi connaître, et il est certain que tu seras délivré ! »

Au début, notre homme (qui ne comptait pas parmi les 'Hassidim) n'y consentit pas. Néanmoins, son proche insista en arguant que, même si cela ne l'aidait pas, cela ne lui nuirait pas non plus. Il se rendit donc chez l'Admour devant lequel il épancha son cœur et raconta tous ses malheurs.

« As-tu déjà remercié Hachem, lui demanda le Beth Israël, pour tous les bienfaits qu'Il t'a prodigués depuis toujours, jusqu'à présent ? » Sans lui donner le temps de répondre, il conclut en disant : « Le remerciement sera à 60% et la requête à 40 ! » Comprenant que le Rav avait clôturé la discussion par cette injonction, notre homme quitta les lieux et retourna chez son proche.

1. Bénédiction que l'on prononce après avoir échappé à un danger.

Il lui rapporta l'étrange conversation. « Bon, lui répondit ce dernier, tu as beaucoup à remercier le Créateur : pour ta vie placée entre Ses mains, pour la nourriture qu'Il te prodigue quotidiennement, etc. (Et ce sont juste les Chidoukhim de tes enfants qui te manquent). » L'homme comprit l'allusion et accepta les paroles du Rabbi. Il se mit à remercier et à louer Hachem. En l'espace de deux mois, sa fille aînée se fiança, et dans le semestre qui suivit, trois de ses enfants étaient déjà mariés et deux fiancés. A la même période, la mère de sa 'Havrouta décéda, et ses descendants découvrirent qu'elle avait été très riche. Ce dernier reçut alors une grosse somme d'argent, avec laquelle il racheta la maison de son bienfaiteur, et la joie revint dans les foyers ! A ce moment-là, on fit le calcul que, dans le Hallel, on dit **six** fois (60%) יהוה ליה (« *Louez Hachem* ») [puisqu'on redouble le dernier verset], et **quatre** fois (40%) אנו ה' (« *De grâce Hachem* »), et on rapporta à cela une allusion à partir de la Guemara (Méguila 2b) qui enseigne : "Le ה et le ו des Tables de la Loi se maintenaient [dans les Tables] par miracle"² : si un homme se souvient de louer Hachem autant que la valeur numérique du ו (60) et de demander ses requêtes autant que la valeur numérique du ה (40), alors : "Elles se maintenaient par miracle" : il méritera qu'on lui fasse un miracle.

La Guemara (Baba Kama 16a) enseigne que "la colonne vertébrale d'un homme devient, après sept ans, comme un serpent (courbé)", et elle précise que l'on parle seulement de celui qui ne s'est pas courbé dans la bénédiction de "Modim"³ de la Amida. A priori, on est en droit de se demander quel rapport existe entre le fait de se courber à Modim et la punition de voir sa colonne vertébrale se courber comme un serpent.

« Il semble, écrit le Torat 'Haïm, que l'on peut l'expliquer en disant que **le Saint-Béni-Soit-Il prodigue des bienfaits à chaque homme, chaque jour, à chaque instant, mais l'homme, lui, ne perçoit pas le miracle que cela constitue**. Il pense que "le monde suit son cours", et **il ne ressent pas que chaque pas et chaque mouvement qu'il fait, chaque respiration qu'il accomplit, sont le fait d'Hachem**, comme il est écrit (Téhilim 37, 23) : "*C'est d'Hachem que sont [conduits] les pas de l'homme*", ou encore : "*Qui possède dans Ses mains l'âme de tout vivant et l'esprit de tout homme de chair*" (Iyov 12, 10). **Et il aurait été convenable qu'un homme rende grâce en tout temps et à chaque instant pour chaque pas, chaque mouvement, chaque respiration**, comme le disent nos Sages (Béréchit Rabba 14, 9) à propos du verset יהוה יי-יה כל הנשמה תהלל י-יה ["*Toute âme louera D.*"] : "Pour chaque respiration⁴, un homme est tenu de remercier D.". **Et celui qui n'a pas présent à l'esprit à chaque instant que tout provient d'Hachem et pense que "le monde suit son cours" ressemble à un renégat** ו"ה. »

Or, il est quasiment impossible, en pratique, qu'un homme s'étende en louanges du matin au soir et rende grâce sur chaque pas, chaque respiration et chaque mouvement, d'autant plus que la plupart des gens sont plongés dans les vanités de ce monde, occupés à amasser de l'argent ou autres biens. Aussi, les Sages de la grande assemblée ont trouvé la solution d'instituer la récitation lors de chaque prière, matin, midi et soir, d'une bénédiction de reconnaissance. **Y sont inclus toutes les respirations, les bienfaits que le Saint-Béni-Soit-Il prodigue à l'homme et les prodiges qu'Il accomplit pour lui à chaque instant. De la sorte, il s'acquitte de son devoir en une seule fois et en une seule louange**. C'est ce but qu'ils

2. Les dix commandements étaient gravés sur les Tables de part en part, or d'après cela, ces deux lettres qui sont gravées sur tout leur pourtour tenaient dans le vide.

3. La bénédiction où l'on remercie Hachem pour tous les bienfaits qu'il nous a faits.

4. Jeu de mots en hébreu entre נשמה (l'âme) et נשימה (la respiration).

visaient en instituant la bénédiction de "Modim", où l'on dit : "[Nous te remercions] pour notre vie qui est placée entre Tes mains, sur nos âmes déposées chez Toi, - ce qui signifie "sur chaque souffle" - (...) et sur les merveilles et les bienfaits que tu accomplis pour nous (...)." **Et c'est pour cette raison qu'ils ont également institué de s'incliner lors de sa récitation, à l'instar d'une personne qui remercie son prochain en s'inclinant légèrement et en hochant de la tête en signe de reconnaissance.** C'est pourquoi, à chaque endroit où l'on exprime un remerciement, on trouve également une "prosternation", comme il est écrit : « *Je me prosternerai vers le Sanctuaire de Ta sainteté, et je rendrai grâce à ton Nom et sur Tes bienfaits.* » 'Haza'l enseignent dans le Midrach que lorsque le serpent vint tenter 'Hava, il **vint la tête haute parce qu'il vint pour renier Hachem.** Ainsi, celui qui ne se prosterne pas dans "Modim", verra sa colonne vertébrale devenir comme un serpent, parce qu'il accepte la conduite du serpent originel (qui se tenait la tête haute) duquel proviennent toutes les idéologies du monde extérieur et les thèses renégates.

« Ils L'élèveront dans l'assemblée du peuple » : « Racontez toutes Ses merveilles ! »

A propos du sacrifice de reconnaissance, il est écrit également : « *Il apportera en offrande pour le sacrifice de reconnaissance, des pains consacrés de Matsot pétries dans l'huile et des Matsot fines enduites d'huile, et de la farine sous forme de pains pétris dans l'huile, saisis par la cuisson, en plus des pains de 'Hametz.* » (7, 12-13) Cela signifie qu'il fallait apporter, avec le sacrifice de reconnaissance, quarante pains consacrés⁵ ("Ména'hot"), dont trente étaient des pains azymes et dix, des pains 'Hametz. Les Richonim se sont déjà penchés sur la raison de ces pains de reconnaissance, chose que l'on ne retrouve dans aucun autre sacrifice.

L'explication nécessite une introduction : au sujet du sacrifice de reconnaissance, il est écrit : « **Le même jour**, il le consommera, on n'en laissera pas jusqu'au lendemain. » (22, 30) On est en droit de se demander en quoi il se différencie de tous les autres sacrifices du même type (appelés "Kodachim Kalim"), comme les "Chelamim", qui sont consommables durant **deux jours et une nuit**. Avravanel (sur notre Paracha) explique que c'était "afin de publier le miracle (à propos duquel son auteur apporte ce sacrifice ; n.d.t)". En effet, lorsque le propriétaire du sacrifice de reconnaissance voyait que l'on ne pourrait le consommer que dans un délai de un jour et une nuit jusqu'à minuit, il invitait ses proches et ses amis à se joindre à lui et à se réjouir avec lui (de manière qu'il ne reste rien du sacrifice ni des pains qui l'accompagnaient pour éviter d'enfreindre la défense d'en consommer après le temps permis ["Notar"]). Ce faisant, ils en venaient alors à s'enquérir de la raison de ce sacrifice, et lui, leur racontait les miracles et les merveilles qu'Hachem avait fait à son intention. De la sorte, ils louaient Hachem et tous ensemble. Or, s'il avait été permis de consommer ce sacrifice de reconnaissance comme les autres "Chelamim", en deux jours et une nuit, le propriétaire du sacrifice n'aurait invité personne, car dans ce délai, il pouvait être consommé par lui et sa famille. C'est exactement dans le même esprit que le Sforno explique l'obligation d'accompagner ce sacrifice de "pains de reconnaissance" : « Et grâce à la multitude de pains, le miracle se proclamait parmi le grand nombre de gens qui les mangeaient. Autrement dit, puisque le Saint-Béni-Soit-Il désire que l'on raconte, dans le monde, Ses prodiges et Ses miracles, Il a, dans ce but, ordonné que l'on apporte beaucoup de pains ; or, il est impossible qu'un homme consomme un sacrifice avec tous ses pains dans le délai si court d'"un jour et une nuit". Donc, il est obligé d'inviter d'autres personnes à son "repas". Ainsi, il se répandra dans le monde

5. Dix de chacune des quatre sortes énumérées dans le verset.

qu'Il est le Roi de toute la Terre, que Lui-seul accomplit des prodiges car Sa bonté est infinie. »

Il en ressort qu'il est important qu'un homme publie et raconte les miracles dont il a bénéficié, comme il est écrit : « *Je te rendrai grâce dans une grande assemblée je te louerai au milieu d'un peuple nombreux.* » Par ce mérite, le Nom d'Hachem est grandi et sanctifié dans le monde.

On raconte à propos du grand-père du 'Hida, Rabbi Avraham Azoulaï, l'auteur du 'Hessed Lé Avraham, qu'il partit de la Terre Sainte et voyagea à travers les mers, afin de collecter des fonds pour les pauvres. C'est alors qu'une tempête éclata. Les vagues et les flots impétueux menacèrent de renverser le bateau et de le faire couler לרה"ל. Rabbi Avraham se mit alors debout et fit le vœu que, si Hachem lui venait en aide, il proclamerait Ses louanges dans le monde durant toute sa vie, en racontant Ses bontés et Ses merveilles, et il publierait ce miracle. Sur le champ, les vagues et la tempête se calmèrent. **En souvenir, il modifia sa signature qu'il fit dès lors en forme de bateau afin de remercier et rendre grâce, en publiant ce miracle.**

Le Kaf Ha 'Haïm (§ 291, 8) rapporte que le 'Hessed Lé Avraham affirme qu'il existe une tradition, au nom de Rabbi Yéhouda Ha 'Hassid, consistant à prendre la résolution de lire la louange "Nichmate Kol 'Haï"⁶ lorsque l'on sera délivré de l'épreuve dans laquelle on se trouve, avec enthousiasme et reconnaissance, devant dix personnes. Nombreux ont été délivrés de la sorte.

Nous avons entendu récemment l'histoire d'un juif habitant Anvers, qui attendait déjà depuis plusieurs années d'avoir des enfants, dont l'épouse entendit parler des bienfaits de cette "recette miraculeuse". Elle prit donc la résolution d'offrir un repas de reconnaissance pour dix personnes (afin de

dire cette louange devant eux ; n.d.t) après qu'ils seraient délivrés. Et il ne s'écoula pas beaucoup de temps avant que, grâce à D., ils accomplissent leur promesse !

Rabbi Eliaou Roth témoigna au nom de son Rav, Rabbi Chlomké de Zwil, que lorsqu'un homme bénéficie d'une providence Divine particulière, il ne doit pas la garder pour lui-même, mais a le devoir sacré de diffuser ce qui lui est arrivé.

Parachat Para

« **Voici la loi de la Torah** » : **il n'y a pas de plus grande purification que la Torah**

Il est rapporté dans le Rokéa'h (Parachat Para) à propos du verset : « *Voici la loi de la Torah* » : "La Paracha de la vache rousse a été juxtaposée aux mots « *Voici la loi de la Torah* », afin de suggérer que **de même que la vache rousse a le pouvoir de purifier, la Torah a le pouvoir de purifier celui qui l'étudie de manière désintéressée** ("Lichma")."

Le Chla'h écrit pour sa part : « **Même à une époque où il n'y a pas les cendres de la vache rousse, un homme pourra quand même se purifier en s'attachant avec assiduité à l'étude de la Torah, et qu'il étudie de l'accomplir.** »

Une des lois de la vache rousse est écrite dans le verset (Bamidbar 19, 12) : « *Il s'en purifiera le troisième jour et le septième jour, il sera purifié.* » Le Béer Maïm 'Haïm explique que le "troisième jour" fait référence à l'étude de la Torah, comme l'enseignent nos Sages (Chabbat 88a) : "Béni soit Celui qui a donné une Torah triplée (Torah, Prophètes, Hagiographe), à un peuple triplé (Cohanim, Lévim, Israëlim) par celui qui était triplé (Moché Rabbénou qui était le troisième enfant de ses parents), le troisième jour (après les trois jours de limitation imposés avant le don de la Torah), le troisième mois (le mois de Sivan qui est le troisième mois de l'année)." « *Il s'en purifiera le **troisième jour*** » suggère

6. On la lit le Chabbat matin dans la prière.

que l'homme est en mesure de se purifier grâce aux paroles de la sainte Torah car la lumière qu'elle contient le ramènera dans le bon chemin. Il est ensuite écrit : « *et le septième jour, il sera purifié* », le septième jour évoquant, lui, le jour du Chabbat, qui possède également le pouvoir de purifier Israël.

Le Or Ha 'Haïm (dans son livre "Richone Letsion", sur Michlé (2, 1)) écrit que, comme on le sait, il existe trois sortes de purification : l'immersion dans un Mikvé, la "Hag'ala" par l'eau bouillante, et le "Liboune" par le feu qui est le degré le plus élevé. De même, celui qui endommage son âme נ"ח, doit la nettoyer et la purifier. Et il existe plusieurs voies pour

y parvenir, par exemple celle des souffrances. **Mais il n'y a pas de purification plus grande que celle amenée par l'effort dans l'étude de la Torah, qui ressemble à la purification par le feu, comme il est écrit** (Jérémie 23, 29) : « *Voici que mes paroles sont comme le feu* », le feu qui brûle et détruit tout le mal qui est en l'homme, et raffine son âme par toutes les sortes de purifications.

Qu'Hachem nous aide afin que nous puissions mériter d'accroître notre joie en ces jours, grâce à une Emouna sans calcul, dans l'abondance et la sérénité, et que nous puissions très bientôt être purifiés par les eaux de la vache rousse, Amen !